

Charte paysagère du Berry St-Amandois



Berry
St-Amandois 
Pays au cœur d'OR

Avril 2015

Opération co-financée par :

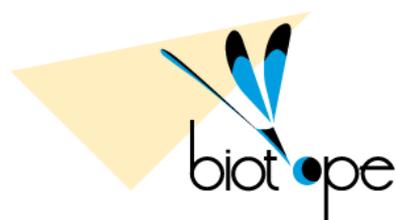




Contrat n°2013278

Actualisation de la charte paysagère du Pays Berry St-Amandois

Charte Paysagère



Responsables Projet

Sébastien DUROT
sdurot@biotope.fr

125-127 rue du Faubourg Bannier
45000 Orléans
+33 (0)2 38 61 07 94

Crédits photos : BIOTOPE sauf mention spéciale

La Charte paysagère, un engagement pour l'avenir des paysages

La convention européenne du paysage (dite convention de Florence, Conseil de l'Europe, 20 oct. 2000) définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage, est donc un concept culturel, une construction sociale composée de déterminants physiques et climatiques (géologie, pédologie, relief, hydrographique, climat...), de la biodiversité qui interagit avec ce milieu et forme différents écosystèmes et ensembles fonctionnels (cf. continuités écologiques), et de l'ensemble des acteurs qui gèrent, aménagent ou utilisent ce territoire.

Le tout est perçu par le prisme culturel, une échelle de valeur propre à chacun. Le paysage n'est donc pas un élément figé mais un patrimoine culturel avec une composante matérielle et une composante immatérielle, issu du passé et influencé par les représentations et structures sociales actuelles. C'est en fait différents paysages qui cohabitent et contribuent à l'identité d'un territoire, au cadre de vie, à l'attractivité touristique et économique de celui-ci.

Chacun par ses actions et sa manière de ressentir et faire partager le paysage contribue aux paysages d'aujourd'hui et de demain.

Agir sur le paysage, c'est préserver des structures paysagères (organisation des milieux naturels, des bocages, des champs, des villages...), des motifs paysagers (formes architecturales particulières, matériaux utilisés, monuments, types de haies, arbres isolés, formes de clôtures...), des traces historiques mais c'est aussi s'engager pour un projet de territoire, construire un futur dans le respect du passé.

Cette volonté d'action peut se décliner à différents niveaux, dans les projets d'aménagements publics de grande ampleur (documents d'urbanisme, projets d'infrastructure...), mais aussi dans les pratiques de chacun (construction d'un bâtiment ou aménagement d'une clôture, de plantations, gestion d'un jardin, d'un bord de route ou d'une parcelle cultivée...). Elle se traduit par des aménagements ou des modes de gestions privilégiés mais aussi par des actions culturelles, des échanges, des actions de communications qui valorisent des motifs paysagers ou des pratiques, une manière de vivre et apprécier le territoire.

La présente charte est proposée à l'ensemble des habitants, élus, administrations, ou acteurs économiques du Pays du Berry St-Amandois

Cadre de la démarche

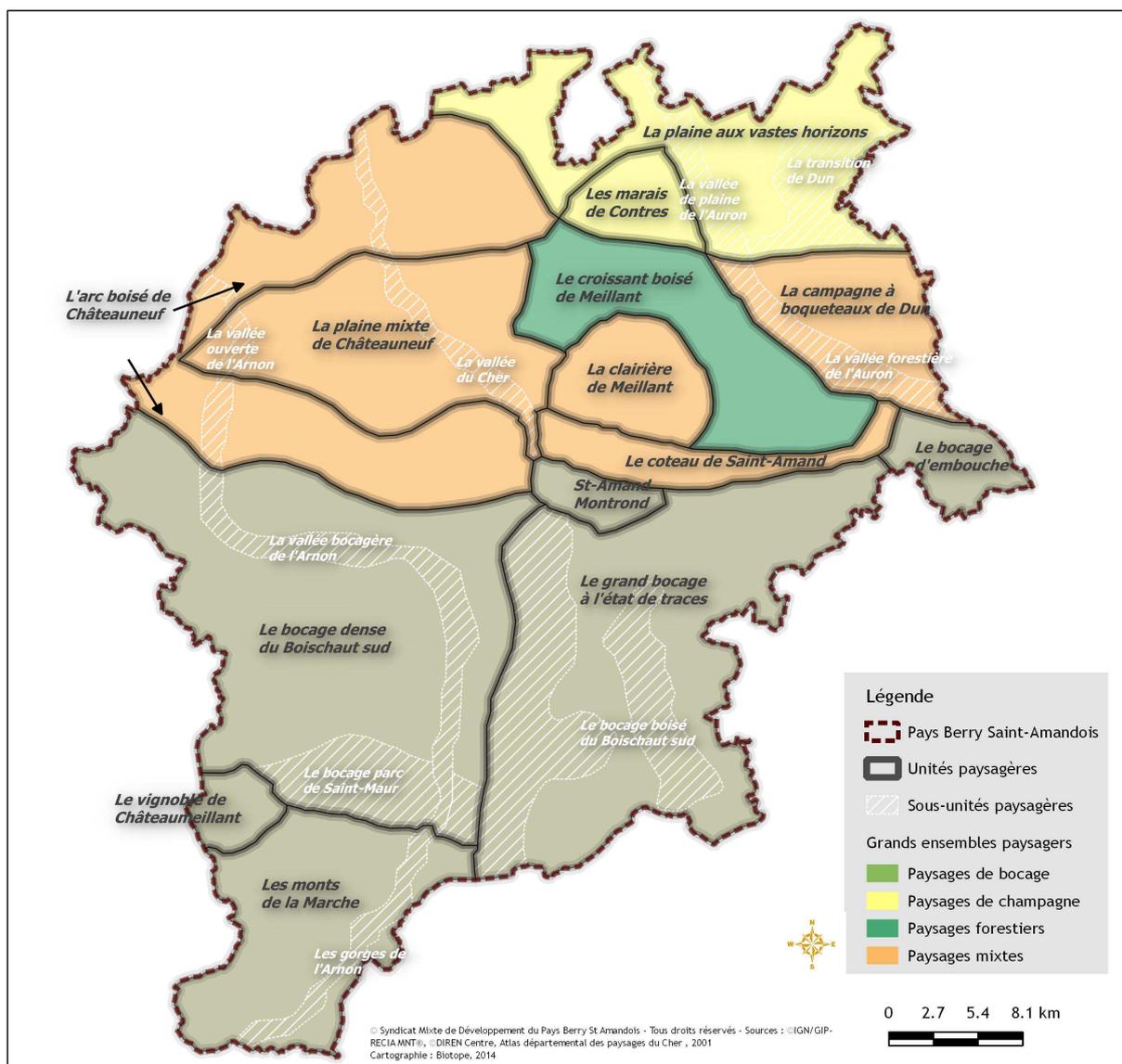
Les éléments ci-dessous sont issus de la démarche d'actualisation de la charte paysagère de 1997. Ainsi, le diagnostic paysager a été mis à jour et partagé avec les collectivités et institutions publiques ainsi que les habitants. Cela a permis d'établir un atlas des paysages du Berry St-Amandois, qui, après un rappel des caractéristiques du territoire, rappelle les principaux enjeux identifiés à l'échelle du territoire et présente chacune des 14 unités paysagères identifiées en soulignant leurs caractéristiques et le cas échéant leurs enjeux particuliers.

Caractéristiques des paysages du Berry St-Amandois

Le Berry St-Amandois est situé à la charnière entre le bassin parisien et le massif central. Cette transition géologique entre les roches calcaires au nord et les roches métamorphiques acides au sud transparait, sur ce territoire essentiellement rural, au travers des systèmes agricoles (grandes cultures, polyculture-élevage, élevage extensif), mais également au travers des formes urbaines (habitat groupé au nord, plus dispersé au sud) ou dans les matériaux de constructions utilisés dans l'architecture (calcaires, grès, schistes) ou pour certains éléments de patrimoine vernaculaire (murs en pierre, pierres de tailles...).

Ces transitions constituent ainsi quatre grands ensembles paysagers :

- Des paysages ouverts de la Champagne au nord
- Des paysages de bocages du Boischaut et la Marche au sud
- Des paysages forestiers au niveau du croissant boisé de Meillant
- Des paysages mixtes, transitions entre le bocage et la champagne, regroupant des paysages de tradition plutôt bocagère, structurés par les boisements mais où le réseau bocager s'estompe au profit des champs ouverts.



Les unités paysagères (et sous-unités) et les grands ensembles paysagers du Pays Berry St-Amandois

Enjeux

Le bocage est un élément paysager culturel emblématique du pays Berry St-Amandois important et reconnu comme tel mais qui régresse plus ou moins insidieusement. Assurer sa préservation, son renouvellement et son confortement, c'est réaffirmer son intérêt, c'est partager les connaissances et prendre en compte, à chaque échelle, les haies, bosquets, arbres isolés ou alignements. De nombreuses démarches sont déjà engagées, de nombreux outils existent ici et chez nos voisins, il convient de les développer dans les secteurs remarquables mais aussi, peut-être plus encore, dans les paysages mixtes, les zones de bocages lâches, en Champagne également (autour des villages et hameaux notamment). Dans le bocage, au-delà des haies, c'est un système bocager (les prairies, l'élevage extensif, les chemins ruraux...) qu'il convient de préserver et conforter.

Comme évoqué précédemment, au-delà de la structure fondamentale d'un paysage façonné par ses composantes physiques et historiques, un paysage c'est aussi un ensemble de motifs paysagers qui participent à la composition et à l'animation du territoire ; c'est aussi une certaine vision du territoire, une façon d'y vivre, de le percevoir et d'en parler. Préserver notre paysage, c'est préserver son caractère rural, les silhouettes villageoises, les perspectives, les sites, les panoramas, proposer des circuits attractifs aux habitants et visiteurs et surtout renouveler l'ensemble des motifs paysagers et architecturaux, le patrimoine vernaculaire, des détails qui font que le Berry St-Amandois, n'est pas tout à fait une campagne comme les autres ... et le faire connaître.

Quant à notre paysage urbain, il se banalise. De nombreuses techniques nous permettent de nous affranchir des contraintes naturelles qui ont de tout temps induit une certaine singularité de notre paysage. Pour maintenir l'attractivité de notre territoire, tant pour le cadre de vie que pour le tourisme, il convient de proposer un paysage urbain de qualité valorisant l'identité propre de notre territoire. Pour cela, il est essentiel d'entretenir notre patrimoine, de prendre en compte la logique de développement urbain qui a prévalu jusqu'alors. Si l'intégration de motifs identitaires dans les constructions et aménagements contemporains est une part de la réponse, assurer le renouvellement urbain et lutter dans certains centres-bourgs contre le phénomène de volets et de vitrines fermées est un autre objectif à viser.

Des objectifs partagés

Conscient de la valeur et de la sensibilité des paysages du Berry St-Amandois, les signataires de la présente charte partagent ces constats et s'engagent, chacun en fonction de ses attributions, compétences et moyens à œuvrer, à soutenir et contribuer aux objectifs suivant déclinés selon 3 axes et 12 orientations stratégiques :

Axe A : Préserver, renouveler et renforcer localement le système bocager c'est-à-dire les haies, l'élevage extensif et les motifs paysagers associés (arbre isolés, mares abreuvoirs, barrières en bois, pierre taillée à l'entrée des prés...) :

- Développer et partager les connaissances sur le bocage, ses caractéristiques, ses fonctions, ses modes de gestion ou de valorisation ;
- Intégrer les enjeux de préservation du bocage dans les démarches de territoire et les projets d'aménagement ;
- Soutenir et développer les démarches de valorisation, d'exploitation ou de gestion du bocage qui prennent en compte ses multiples fonctions (économiques, écologiques, paysagères) ;
- Renforcer le bocage et les motifs arborés notamment dans les zones fragilisées (les paysages mixtes, les zones de bocage lâche sans oublier la Champagne) ;

Axe B : Préserver, renforcer et valoriser l'identité et la qualité paysagère du territoire au travers de ses sites, panoramas et motifs paysagers identitaires :

- Préserver les perspectives et notamment les silhouettes villageoises en s'assurant de l'intégration des constructions récentes ou nouvelles (zones artisanales et parcs d'activités, bâtiments agricoles, équipements publics...) ;
- Préserver, aménager et valoriser les monuments et sites dans le respect de leur identité et qualité paysagère ;
- Proposer des itinérances attractives et qui valorisent le territoire ;
- Assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine architectural vernaculaire et des motifs paysagers ;
- Renforcer l'identité et la visibilité du territoire.

Axe C : Proposer un paysage urbain de qualité qui participe et renforce l'identité du territoire :

- Intégrer des motifs architecturaux et des motifs paysagers identitaires dans les nouvelles constructions et les aménagements contemporains ;
- Adapter la typologie des aménagements de l'espace public, les matériaux, le mobilier au caractère campagnard du territoire lors du réaménagement des centre-bourgs, traversées ou entrées de bourg ;
- Lutter contre le phénomène de volets/vitrines fermées.

Nous, représentants du Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois, du Conseil départemental du Cher, de la Direction départementale des Territoires du Cher, de la Chambre d'agriculture du Cher et du CAUE du Cher, nous engageons pour les paysages du Berry St-Amandois et, chacun en fonction de nos attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la présente charte paysagère du Berry Saint-Amandois. Nous invitons l'ensemble de nos partenaires institutionnels, associatifs ou socio-économiques et l'ensemble de nos concitoyens à signer et contribuer à cette charte.

A Meillant,
Le 22 avril 2015

M. Louis COSYNS,
Président du Syndicat du Pays
Berry St-Amandois



Mme Christine GUÉRIN,
Directrice-adjointe départementale
des territoires du Cher...



M. Jean-Claude MORIN,
Vice-président du Conseil
Départemental du Cher
Cher



Mr Pierre AUPETITGENDRE,
Vice-président
de la Chambre d'agriculture du



Mme Béatrice RENON...
Directrice du Conseil à l'Architecture,
l'Urbanisme et l'Environnement du Cher ...



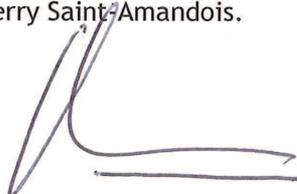
Engagements supplémentaires

A Meillant, le 22 avril 2015

M./Mme Commune de Touchay
Dominique ROBIN - Adjoint au Maire
Représentant.....

M'engage, en fonction de mes attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la charte paysagère du Berry Saint-Amandois.

Signature :

 22 Avril 2015

M./Mme Fouedraïne Jaine Maire
Représentant... Commune de Sts-S-Roch

M'engage, en fonction de mes attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la charte paysagère du Berry Saint-Amandois.

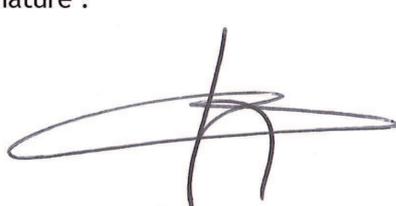
Signature :

Fouedraïne 22 Avril 2015

M./Mme Bernard Janet Maire
Représentant... Commune de Drevaux

M'engage, en fonction de mes attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la charte paysagère du Berry Saint-Amandois.

Signature :

 22 Avril 2015

M./Mme
Représentant.....

M'engage, en fonction de mes attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la charte paysagère du Berry Saint-Amandois.

Signature :

Bulletin d'engagement

Je soussigné ¹:

M. Mme Mlle

Prénom : NOM

En mon nom,

Représentant

Le cas échéant citer la délibération ou le mandat :

.....

Adresse :

CP : Commune :

M'engage, en fonction de mes attributions, compétences et moyens à œuvrer, à faire vivre la charte paysagère du Berry Saint-Amandois.

Le

A

Bulletin à compléter et à retourner au Pays Berry St-Amandois

¹ Rayer la mention inutile